

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

1. Identification du puits			
Nom du puits	Euchariste Coutu No 1		
Numéro du puits	AZ51		
MRC	Joliette		
Municipalité	Saint-Thomas		

2. Informations générales sur l'inspection			
Inspecteur	Vernhar Beaulac		
Inspecteur	Kym Bernard		
Accompagné de			
Système géodésique	NAD 83		
Format des coordonnées	Degré décimaux		
Type inspection	Complète		
Date	2019-08-15		
Vérification sécurité	Effectuée		
Heure de début et fin	12h00 à 14h30		
Conditions météorologiques	Ensoleillé		
Température ambiante (°C)	25		

3. Instruments utilisés				
Instrument	Commentaires			
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique				
Berger Détecteur magnétique				
Détecteur 4 gaz				
GPS Garmin GPSMAP 64ST				
GPS haute précision				

4. Personne(s	4. Personne(s) rencontrée(s)					
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel		
1						
2						
3						
4						
		Témoignages				
1						
2						
3						
4						



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

5. Accès terrain				
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude	
Fin de la surface carrossable				

6. Reconnaissance terrain	
Élément à vérifier	Description
Type de terrain	Pâturage

7. Indices en surface d'anciens forages					
Туре	Mode de récupération suggéré				
Aucun					
Commentaires					

8. Recherche à l'aide du détecteur magnétique					
Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires	
GDH	46,0494722	-73,2831944	Non		
SIGPEG	46,0504425	-73,2786131	Non		

9. Localisation du puits				
Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal		
Tubage déterré	46,05284,-73,28426	Très fort		
Commentaires				
53-54				



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

10. Caractéristiques du puits					
Élément à vérifier	Description		Commentaires	3	
Tête de puits	Absente				
Évent de surface	Absent				
Profondeur des tubages (cm)	38	semble avoir	déjà été accroché par de la machinerie		
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)	n/a				
Diamètre du tubage extérieur (cm)	13				
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Non				
Présence de ciment obturant le tubage	Non				
Test de l'eau savonneuse	Absence de bulles				
Panneau d'identification	Oui non-conforme				
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Oui				
11. Émanation et migration					
	Point de mesure		%LIE	%GAZ	
Au tubage ou à l'évent			0		
#1 À l'intérieur de 50 centin	nètres		0		
#2 À l'intérieur de 50 centin	nètres		0		
#1 À 4 mètres			0		
#2 À 4 mètres			1		
#3 À 4 mètres			0		
#4 À 4 mètres			0		
	E à l'intérieur de 50 cm ou à n maximum de 75 m et à tou				
		Commentaires			



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

12. Indices de contamination						
Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification	
Aucun						
Commentaires						

13. Conclusions et recommandations				
Éléments	Constats	Commentaires		
Le puits est localisé	Oui			
Risque pour l'environnement	Non			
Reprendre la recherche	Non			
Statut	Non-Problématique			
Coupe du tubage	Non-applicable			
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable			
Pancarte	Non-applicable			
Prochaine inspection recommandée	5 ans			
Autre				
Conclusion				

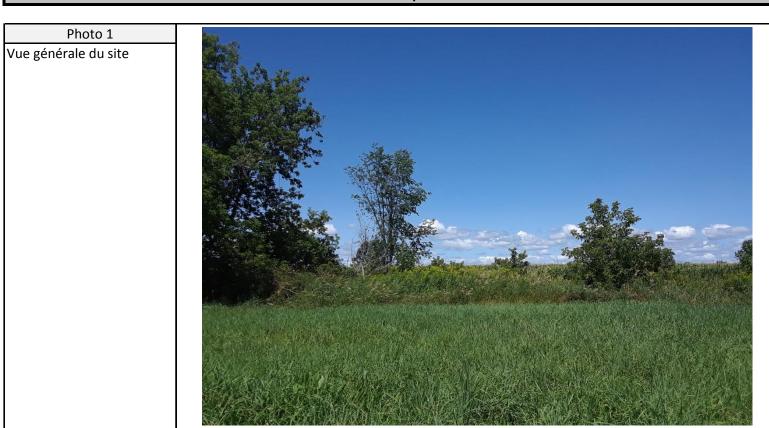
Le puits est localisé, car le haut du tubage a été déterré. Des valeurs non-significatives de méthane ont été obtenues lors du test de migration et sont probablement dû à une dérive du capteur de l'appareil de mesure. Par conséquent, les concentrations de méthane aux points de mesures sont considérées comme nulles. Aucune migration ni émanation de gaz au tubage n'ont été détectées. Aucun indice organoleptique de contamination de l'eau et/ou du sol n'a été observé. Pour ces raisons, l'état du puits est : Non-problématique.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Signatures Signature rapport d'inspection (1 à 12)		
Vernhar Beaulac	53-54	
Inspecteur		2020-02-17
Kym Bernard	53-54	
Inspecteur		2020-02-17
	Signature de la vérification (13)	
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet	53-54	2020-02-17
Coordonnateur aux opérations		
David Fortin	50.54	2020-02-17
Inspecteur	53-54	

Photos de l'inspection





DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Photo 2 Haut du tubage du puits AZ51



Photo 3 mesure de migration du méthane

